



Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2009/189 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/08/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Jean-Pierre LANDI, Chargé de mission et Conseiller maritime

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à Jean-Pierre LANDI, Chargé de mission et Conseiller maritime, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances et documents relatifs à ces fonctions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
Le - 1 AVR. 2009

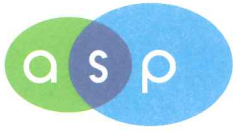
Le Président Directeur général

Michel JAU

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Pierre LANDI
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/ *196* /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/34/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Gilles VANACKERE, Directeur général adjoint en charge de la direction fusion de l'ASP,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Gilles VANACKERE, Directeur général adjoint en charge de la direction fusion, à l'effet de signer au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de sa direction,
- b) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement
- c) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la direction et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de la direction Fusion, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière,

d) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur.

Article 2 : La présente prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,

Le - 1 AVR. 2009

Président directeur général (original)

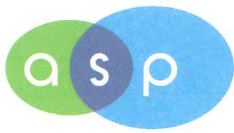
Le Président Directeur général

Ampliation :
Agent Comptable



Michel JAU

Copies :
M. Gilles VANACKERE
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/183/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/02/PDG en date du 1^{er} avril nommant M. Bernard BEZEAUD, Directeur général délégué de l'ASP,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Bernard BEZEAUD, Directeur général délégué, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

- a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exception des dispositions prévues à l'article R 313-21,
- b) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur principal des recettes et des dépenses de l'Etablissement,
- c) tous actes et décisions relevant de la compétence de la Personne Responsable des Marchés.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
Le - 1 AVR. 2009

Le Président Directeur général

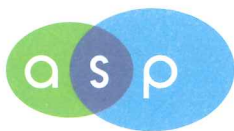


Michel JAU

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Bernard BEZEAUD
Contrôleur général économique et financier
Secrétaire général
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/200/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/52/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Rémi GEORGES, Directeur des interventions emploi social et environnement de l'ASP,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Rémi GEORGES, Directeur des interventions emploi social et environnement, à l'effet de signer au nom du Président Directeur Général et dans la limite de ses attributions :

- a) les mémoires contentieux et les déclarations d'appel,
- b) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de la DIESE, à l'exclusion du courrier parlementaire,
- c) les décisions financières individuelles lorsque celles-ci ne relèvent pas des délégations régionales, les états de liquidation des dépenses dans la limite des crédits d'interventions inscrits au budget de l'ASP,

d) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la direction et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de la DIESE, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière,

e) les bons de commande émis dans le cadre de la gestion de l'autorisation locale d'engagement attribuée à la DIESE au titre de la formation professionnelle du personnel ainsi que la certification du service fait et les états de liquidation,

f) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur,

g) les bons de commande de prestation aux avocats et avoués, ainsi que les certifications du service fait et les états de liquidation,

h) les ordres de reversement,

i) les attestations et certifications de service fait dans le cadre des projets relatifs au Fonds Social Européen,

j) les commandes ou ordres de service résultant de l'exécution d'un marché signé par le Président Directeur Général, ou dont le montant n'excède pas la somme de 50 000 € HT (cinquante mille euros).

k) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi GEORGES, délégation est donnée à M. François RABOISSON, Directeur adjoint à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er}, aux paragraphes a), b), c), d), e), f), g), h), i), j) et k) à l'exclusion de ceux posant des problèmes de principe.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON, délégation est donnée à Mme Stéphanie ROUVERON, Responsable du service conventions et suivi financier, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er}, aux paragraphes a), b), c), d) e), g), h) et i) à l'exclusion de ceux posant des problèmes de principe.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES, François RABOISSON et de Mme Stéphanie ROUVERON, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène LELASSEUX, Responsable du service ingénierie valorisation et assistance technique, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant de ses attributions, à l'exclusion de ceux posant des problèmes de principe ainsi que les décisions visés à l'article 1^{er} au paragraphe c).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES, François RABOISSON et de Mme Stéphanie ROUVERON, délégation est donnée à Mme Frédérique VERGNOLE, Responsable du service gestion et réglementation, à l'effet de signer les documents ou correspondances relevant de ses attributions, à l'exclusion de ceux posant des problèmes de principe.

Article 6 : désignation des notateurs primaires de la Direction
Mme Stéphanie ROUVERON, Mme Marie-Hélène LELASSEUX et Mme Frédérique VERGNOLE ont délégation de signature des fiches d'évaluation annuelle du personnel en tant que notateur primaire.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
le - 1 AVR. 2009

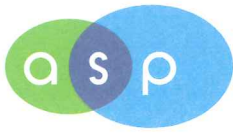
Le Président Directeur général


Michel JAU

Président Directeur Général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Rémi GEORGES
M. François RABOISSON
Mme Stéphanie ROUVERON
Mme Marie-Hélène LELASSEUX
Mme Frédérique VERGNOLE
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/185 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/04/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Jean-Marc VALLENET, Chef de l'inspection générale et Fonctionnaire de défense et de sécurité de l'ASP

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à Jean-Marc VALLENET, Chef de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante de l'inspection générale.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Jean-Marc VALLENET, Fonctionnaire de défense et de sécurité, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général les décisions et correspondances relevant de ces fonctions.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,

Le - 1 AVR. 2009

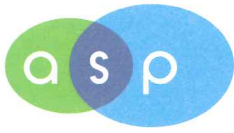
Le Président Directeur général


Michel JAU

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Marc VALLENET
DFJL
DRH



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/ ~~190~~ /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 relatif à l'agrément de l'Agence de services et de paiement en tant qu'organisme de coordination français

Vu la décision n°09/09/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant Mme Béatrice YOUNG, Chef de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles,

Décide

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice YOUNG, Chef de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, pour les actes suivants sous réserve des dispositions de l'article 5 :

- les congés annuels et les autorisations d'absence des agents de l'ASP de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles,
- les liquidations des recettes et des dépenses afférentes à l'activité de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles
- tous les documents se rapportant au rôle de l'ASP en qualité d'organisme de coordination français tel que prévu par la réglementation communautaire,
- les actes relatifs à la gestion de la trésorerie communautaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice YOUNG, délégation de signature est donnée à Mme Dominique ASTOLFI, pour tous les actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG et Dominique ASTOLFI, Délégation de signature est donnée à M. Eric DUBREUIL, pour tous les actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.


Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG, Dominique ASTOLFI et de M. Eric DUBREUIL, ces actes doivent nécessairement être signés par le Président directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 5 : Les actes se rapportant à une situation litigieuse doivent nécessairement être signés par le Président directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
Le - 1 AVR. 2009

Le Président Directeur général

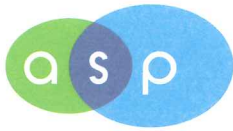


Michel JAU

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Mme Béatrice YOUNG
Mme Dominique ASTOLFI
M. Eric DUBREUIL
M. Bernard BEZEAUD
M. Henri ROBERT
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2009/186 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/05/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Gérard DAUZOU, Chef du service d'audit interne de l'ASP

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Gérard DAUZOU, Chef du service d'audit interne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante du service d'audit interne.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
Le 1^{er} AVR. 2009

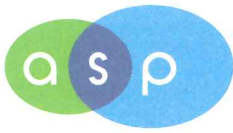
Le Président Directeur général

Michel JAU

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Gérard DAUZOU
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2009/~~188~~ /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/07/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Thierry CREHALET, Chef du service du contrôle interne de l'ASP

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Thierry CREHALET, Chef du service du contrôle interne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante du service du contrôle interne.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,

Le - 1 AVR. 2009

Le Président Directeur général

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Thierry CREHALET
DFJL
DRH

Michel JAU



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/184/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, et en particulier son article 7-V,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/03/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Henri ROBERT, Secrétaire général de l'ASP,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Henri ROBERT, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :


- a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exclusion des convocations et fixation d'ordre du jour du Conseil d'administration
- b) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances relatifs aux ressources humaines
- c) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances relatifs aux marchés publics
- d) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,

Le - 1 AVR. 2009

Le Président Directeur général



Michel JAU

Directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

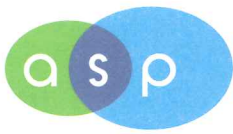
Copies :

M. Henri ROBERT

Contrôleur général économique et financier

DFJL

DRH



Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2009/187 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision n°09/06/PDG en date du 1^{er} avril 2009 nommant M. Serge TEILLARD D'EYRY, Chef de la sécurité des systèmes d'information de l'ASP,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Serge TEILLARD D'EYRY, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances et documents relatifs à ces fonctions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Limoges,
Le 1^{er} AVR. 2009
Le Président Directeur général

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Serge TEILLARD D'EYRY
DFJL
DRH

Michel JAU